

La lettre de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières

PARCOURS AQUATIQUE

Le centre aquarécricatif propose une animation inédite.

P4

NOUVELLES COLONNES DE TRI

La Communauté de Communes rappelle les consignes de tri en vigueur depuis le 1er janvier 2023.

P2

FESTIVAL ZÉRO DÉCHET

La Communauté de Communes organise son premier festival sur le zéro déchet.

P4



BONNE ANNÉE 2025

L'année 2024 se termine dans un contexte difficile pour les collectivités locales. Au moment de l'impression de ces lignes, les interrogations persistent quant au soutien de l'État pour nos territoires.

Malgré ce contexte, notre ambition reste forte et nous continuons à vouloir développer des projets pour les habitants de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir achevé dans les délais l'extension de la crèche intercommunale située à Égletons. Ce projet d'extension permettra de répondre aux attentes des familles en offrant cinq places d'accueil supplémentaires.

Nous avons également réalisé une étude sur le transfert de la compétence de l'eau avec les élus et techniciens du territoire. Les conclusions de cette étude sont en suspens suite aux déclarations du Premier Ministre concernant l'abandon de la réforme de ce transfert vers les Communautés de Communes.

Notre collectivité continuera à œuvrer pour renforcer l'attractivité du territoire avec de nouvelles animations au centre aquarécricatif, des projets de développement des infrastructures cyclables, le soutien aux entreprises, ainsi que notre service enfance-jeunesse reconnu dans tout le département.

Malgré les incertitudes de l'année à venir, je vous souhaite une bonne année 2025 !

Charles FERRÉ
Président de la Communauté de Communes

SERVICE DE MOBILITÉ RURALE

Zoom sur le service ATCHOUM,
qui cherche à atteindre sa
vitesse de croisière.

En savoir plus - Page 4

Com Com info n°6 - décembre 2024 - Journal édité par la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières : 05 55 27 69 26 - accueil@cc-ventadour.fr
Directeur de la publication : Charles FERRÉ - Patricia DUBOCHAUD
Rédaction - mise en page : Maxime Lamarque
Crédits photos : DR
Dépôt légal : à parution
Impression : 5500ex - Maugein Imprimeurs



DOSSIER SPÉCIAL : LA GESTION DES DÉCHETS

La Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières est LA collectivité en charge de la collecte et de la gestion des déchets. De nombreux changements sont en cours ou à venir. Faisons le point.

DÉPLOIEMENT DES NOUVELLES COLONNES DE COLLECTE SUR LE TERRITOIRE



La Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières est responsable de la gestion et de la collecte des déchets sur son territoire. Les ordures ménagères sont incinérées à l'usine d'incinération de Rosiers d'Égletons tandis que le traitement du verre, des papiers et des emballages est délégué au Syttom 19 (Syndicat de transport et de traitement des ordures ménagères), le service déchets pour sa part assure la collecte de ces flux.

Afin de réduire le volume et le poids des ordures ménagères, dont l'incinération est taxée selon la quantité de déchets incinérés,

la Communauté de Communes souhaite favoriser et soutenir le développement du tri auprès des particuliers et des entreprises.

Dans ce contexte, il a été décidé de remplacer progressivement la collecte en porte à porte par la collecte via des colonnes de tri (verre, papiers, emballages). Ces nouvelles colonnes offrent de nombreux avantages : une plus grande capacité de stockage, une meilleure ergonomie, une meilleure intégration paysagère, une accessibilité 7J/7 24H/24 et la fin des nuisances (insalubrités publiques, pollution due aux déchets éparpillés, encombrement des trottoirs, mauvaises odeurs, etc.).

La collectivité a ainsi acquis 128 colonnes de tri pour les différents flux en 2024, pour un montant total de plus de 340 000 € TTC. Elle a candidaté à un appel à projet lancé par CITEO pour obtenir un cofinancement et est en attente du résultat.

Ces colonnes ont été livrées début novembre et sont en cours de déploiement pour remplacer les équipements actuels. Par ailleurs, dans les 19 communes du territoire (2 pour la commune d'Égletons), un des points d'apport volontaire existants sera équipé de colonnes spécifiques accessibles aux personnes à mobilité réduite.

En 2025, 134 nouvelles colonnes de tri seront commandées afin de créer de nouveaux points de proximité pour mieux mailler le territoire. Au total, 74 colonnes pour le verre, 54 pour le papier et 131 pour les emballages seront installées sur le territoire et placées à des points stratégiques fréquentés par les habitants.

Pour ce faire, des travaux d'aménagement sont en cours de réalisation jusqu'à fin 2024, début 2025, afin que l'ensemble de ces équipements soit opérationnel au premier trimestre 2025. A ce moment-là, toute la collecte du tri se fera via ces points d'apport volontaire. La collecte des emballages (sacs jaunes) en porte-à-porte sera ainsi supprimée le 31 Mars 2025.



La Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières espère que cette nouvelle organisation augmentera la quantité et la qualité du tri, réduira le volume des ordures ménagères et rendra ainsi la collecte plus respectueuse de l'environnement.



MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

La Communauté de Communes a décidé de mettre en place, à partir de 2025, le règlement de la facturation des ordures ménagères par prélèvement automatique (SEPA).

Ce mode de règlement permettra de vous acquitter de votre facture des ordures ménagères en toute tranquillité et sécurité.

Cette adhésion au prélèvement vous facilitera le paiement, ce dernier se faisant ainsi de façon automatique et récurrent sans risque de retard, et sans nécessité de déplacement.

En choisissant ce moyen de règlement, le montant sera prélevé automatiquement sur votre compte bancaire en 4 fois sans frais au lieu de 2 fois avec les autres modes de paiement.

Pour mettre en place le prélèvement automatique en 4 fois, il suffit de remplir le formulaire d'automatisation de prélèvement de la redevance des ordures ménagères disponible en téléchargement sur le site de la Communauté de communes (www.cc-ventadour.fr) ou sur demande par mail, et de le retourner accompagné d'un RIB au format BIC/IBAN :

- Par mail à : administratif-om@cc-ventadour.fr
- Par courrier à : Communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières - 1 avenue de l'Épinette - 19550 LAPLEAU



1^{er} FESTIVAL DU ZÉRO DÉCHET



Le 1^{er} festival "Zéro déchet" du territoire, organisé par la Communauté de Communes aura lieu le samedi 29 mars 2025 à Égletons. Ce festival offrira des animations, des jeux et des ateliers pour partager de bonnes pratiques et des solutions visant à réduire la production de déchets.

Adopter une démarche zéro déchet permet de faire des économies (moins de gaspillage, prolongation de la durée de vie des produits, ...) de protéger sa santé (réduction de l'exposition aux plastiques, utilisation des produits faits maison plus naturels, ...) et de préserver la planète (réduction de la pollution).

Rendez-vous le samedi 29 mars à Égletons. Plus d'informations à venir.



ATELIER "FAIRE SOI-MÊME"



Une des démarches du zéro déchet consiste à fabriquer ses produits soi-même. On peut ainsi créer facilement des produits pour l'hygiène ou l'entretien de la maison. Ainsi, la Communauté de Communes a organisé le samedi 30 novembre dernier un atelier "faire soi-même" pour apprendre à fabriquer un baume pour le corps et un déodorant. Cet atelier gratuit animé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Corrèze a réuni treize participants qui sont repartis ravis avec leurs produits. D'autres ateliers seront organisés sur ce thème ou celui de l'entretien de la maison.

NOUVEAU : PARCOURS AQUATIQUE AU CENTRE AQUA POUR NOËL



Pour les vacances de Noël, la Communauté de Communes propose un parcours aquatique au Centre Aquarécréatif d'Égletons.

Aux tarifs habituels, il sera possible de grimper, glisser et sauter sur ce parcours inédit !

Du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025

Les lundis, mardis, mercredis et vendredi de 15h à 18h30, les dimanches de 15h à 17h30.

Rens : 05 55 93 93 90

<https://www.facebook.com/centreaquaCCVEM>

ATCHOUM, SERVICE DE MOBILITÉ RURALE, VISE SA VITESSE DE CROISIÈRE

En 2023, la Communauté de Communes a lancé ATCHOUM un service de transport à la demande solidaire et de covoiturage. Ce service met en relation des personnes se déplaçant sur le territoire avec celles ayant des besoins de mobilité (travail, rendez-vous médicaux, courses, etc.) Ce service est conçu pour tous. Pour devenir conducteur ou passager, deux méthodes sont disponibles :

- un site internet : **www.atchoum.eu**
- une plateforme téléphonique (prix d'un appel local) qui gère toute la procédure :
0 806 110 444



Pour indemniser les conducteurs du transport à la demande solidaire et du covoiturage, le paiement peut se faire en ligne par carte ou en utilisant des "tickets mobilités" disponibles sur rendez-vous dans toutes les mairies du territoire. Ce service aide non seulement les habitants ayant des difficultés de déplacement, mais permet également de réduire l'empreinte carbone et le coût des trajets en mutualisant les déplacements. Pour assurer la pérennité de ce service, il est essentiel qu'il soit utilisé régulièrement. Il manque actuellement de conducteurs. Si vous souhaitez rendre service tout en étant dédommagé, n'hésitez pas à vous inscrire au service ATCHOUM.

RETOUR AUX SOURCES POUR LA CRÈCHE



Après un an dans le site de l'ancienne école des Combes, la crèche de la Communauté de Communes va retrouver son lieu d'origine : la maison de l'Enfant, rue Martial Bergeal à Égletons. Les locaux ont été agrandis et réaménagés pour offrir de meilleures conditions d'épanouissement aux enfants. A découvrir de l'intérieur dans le prochain numéro.



RESTONS EN CONTACT

Retrouvez-nous sur www.facebook.com/ccvem



Téléchargez Panneau Pocket sur

